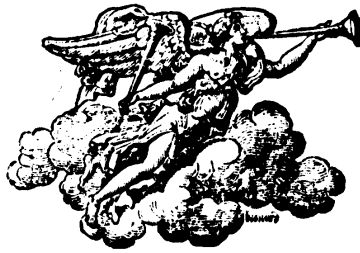


OBSERVATIONS
SUR LA STATISTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DES BASSES-PYRÉNÉES,
Qui parut en l'année 1802,

ET

PROJETS D'AMÉLIORATIONS
Concernant l'Agriculture, les Contributions directes,
et quelques branches de Commerce.

La Table des Chapitres se trouve à la fin du Volume.



A PAU, CHEZ TONNET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
Juillet 1815.

même le double avantage de produire une écorce qu'on débite pour les tanneries des cuirs, et le bois à brûler est préféré à tous les autres pour les appartemens : ce qu'on dit de ces plantations sur la lande, indique la nécessité de les multiplier dans les autres parties du département.

Si une bonne administration voit dans l'avenir, elle trouvera des moyens suffisans pour parvenir à ce but : elle rendra service à la génération actuelle, et adoucira plus encore le sort de la race future, par une plus grande abondance dans cette production. Il serait superflu de dire que ce n'est pas une des premières nécessités de la vie.

Troupeaux à Corne et à Laine.

Les montagnes ou Pyrénées qui longent le département dans la partie du Sud, produisent de bons herbages pour la nourriture des bestiaux, qui font une des grandes ressources du département. C'est dans le voisinage de ces montagnes que

se trouvent les vallées d'*Ossau*, d'*Aspe* et de *Baretous*, composées d'une trentaine de villages.

La première en renferme 10 à 12; les habitans ont des mœurs simples et hospitalières; ils sont presque continuellement occupés du nourrissage et de la multiplication de leurs bestiaux qui font, en quelque manière, leur unique subsistance.

La seconde, composée aussi d'un égal nombre de villages, jouit des mêmes avantages; mais elle doit acheter des grains qu'elle fait venir du Béarn, et quelquefois de l'Espagne, parce qu'elle ne possède pas autant de terres cultes que celle d'Ossau; le même genre de vie leur est commun.

La troisième comprend sept villages, et la majeure partie des habitans s'occupe aussi de cette vie pastorale; ceux-ci étaient distingués, avant la guerre avec l'Espagne, par des manières urbaines et un plus beau sang que celui des autres vallées. On ne doit pas oublier de dire que les meilleurs fromages du département sont manipulés dans cette vallée de *Baretous*, ainsi que

(62)

dans celle de la Soule dont on va parler ; la qualité de ceux d'Asson où se trouve la première forge en fer vient après.

Tous les bestiaux à corne et à laine sont conduits sur ces montagnes pour y paca-ger depuis le mois de mai que les neiges commencent à disparaître, jusqu'au mois d'octobre qu'elles reviennent. On y envoie aussi des jumens qui donnent des productions dont on fait également commerce ; enfin on trouve dans la vallée de Soule, sur la même ligne à l'Ouest, d'autres troupeaux, mais en moindre quantité, parce qu'il y a moins d'herbages, qui occupent les habitans de la même manière.

Ces herbages sont affermés au profit des communes à qui les montagnes appartiennent, moyennant une taxe sur chaque tête de bétail, qui est payée par les propriétaires sur des rôles particuliers faits par l'autorité locale.

Nous observons, à cette occasion, qu'en parcourant les vallées pour les travaux du Cadastre, nous avons fait des questions

sur l'existence actuelle de la masse des troupeaux, sur le produit des affermés, sur la manière de les régir, et par quels moyens on pourrait améliorer cette importante production. On nous a répondu à-peu-près :

« Qu'on croyait que le nombre des bestiaux était le même depuis l'année 1800, mais que le régime leur paraissait défectueux, en ce que les propriétaires ne fournissaient pas toujours à l'autorité locale les déclarations justes du nombre des *têtes* de leurs troupeaux ; qu'il conviendrait qu'un agent particulier, tel que le percepteur des contributions à vie, fût présent à ces déclarations pour que l'on pût atteindre toutes les *baccades* (12), et que chacun payât en proportion de ses propriétés.

(12) On appelle *Baccades* la taxe que l'on perçoit sur chaque tête de bétail, comme 2 fr. par cheval ou jument, 1 fr. 50 c. par bœuf ou vache, 10 c. par brebis. Néanmoins cette taxe varie suivant les localités ou les saisons : nous posons le terme moyen.

(64)

« Que, d'un autre côté, on était persuadé que si les propriétaires des troupeaux étaient dispensés de concourir à certaines dépenses qui leur sont étrangères, la taxe devrait être nécessairement modifiée, et que par cette raison on se livrerait avec plus de moyens à la multiplication des bestiaux, attendu que les herbages abondent; ce qui, en augmentant leur aisance, accroîtrait la fortune publique. »

C'est d'après ces données que nous avons rédigé un mémoire particulier qui indique les moyens de bonifier cette production, que nous présenterons de la même manière que ceux précités. Ce mémoire est coté n.º 3.

Eaux Minérales.

Il y a dans les Pyrénées des sources d'eaux minérales, avec de grands bâtimens pour les utiliser. Celles qui ont le plus de réputation sont situées dans la vallée d'Ossau, connues sous les noms d'*Eaux-Chaudes* et d'*Eaux-Bonnes*. Il y a